



## PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 9 juillet 2018

L'an deux mil dix-huit, le neuf juillet, le Conseil Municipal de la Ville de ROSHEIM s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la direction de Monsieur Michel HERR, Maire, pour la tenue d'une session ordinaire.

Nombre de conseillers élus :	27	<b>Sous la présidence de Monsieur Michel HERR, Maire,</b>
Conseillers en fonction :	27	<b><u>Membres présents :</u></b> <i>Martine OHRESSER, Gilbert ECK, Ginette VASCONI, Jean-Louis FLIEGANS, Isabelle ROUVRAY, Bernard MODRY, Adjoints ; Jean-Pierre HOLTZ, Alain SIMON, Claudine MASSON, Martine BEYREUTHER, Patrick VOLKRINGER, Emmanuel HEYDLER, Romain SPEISSER, Christiane ULMER, Pierre AUBRY, Nicolas FRIEDERICH, Christine FISCHER.</i>
Conseillers présents :	18	

#### **Membres absents excusés :**

*Pia JOERGER procuration à Michel HERR, Carine MAETZ, Christophe ICHTERTZ, Jean-Marc NIEDERST procuration à Ginette VASCONI, Christine AFFOLTER, Laurence MOREAU procuration à Isabelle ROUVRAY, Dominique MEYER procuration à Emmanuel HEYDLER, Hélène ZANDONELLA CALLEGHER, Thierry LOTH procuration à Nicolas FRIEDERICH.*

### **N° 080/2018 : DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

VU l'article L. 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales qui énonce que « lors de chacune de ses séances, le conseil municipal désigne son secrétaire » ;

#### **Le Conseil Municipal,**

après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

#### **DÉCIDE**

**DE DESIGNER** comme secrétaire du Conseil Municipal pour sa séance du 9 juillet 2018, Madame Muriel SCHARSCH, Directrice Générale des Services.

**N° 081/2018 : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 11 JUIN 2018**

**Le Conseil Municipal,**

après en avoir délibéré,  
à l'unanimité

**DÉCIDE**

**D'APPROUVER** le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 11 juin 2018.

**N° 082/2018 : VENTE DE L'AILE SUD DE L'ANCIENNE ECOLE HOHENBOURG**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée du futur projet à venir dans l'aile sud de l'ancienne école Hohenbourg, située 110 rue du Général de Gaulle, qui accueillerait des professionnels de santé. Des locaux professionnels seront créés aux niveaux 1 et 2, ainsi que dans les combles et sur-combles. Ces transformations seront réalisées par les différents acquéreurs qui occuperont ensuite cette partie du bâtiment dans le cadre de leur activité professionnelle.

La Ville a l'opportunité de vendre cette aile pour un montant de 300.000 € H.T., ventilé entre les futurs acquéreurs proportionnellement aux millièmes attachés à leurs lots.

Les frais notariés seront pris en charge par les acquéreurs.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** l'avis du Domaine du 23 mai 2018 ;

**Le Conseil Municipal,**

après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

**DECIDE**

**DE VENDRE** l'aile sud de l'ancienne école Hohenbourg, située 110 rue du Général de Gaulle, pour un montant total de 300.000 € H.T. (trois cent mille euros H.T.), ventilé entre les acquéreurs (personnes physiques ou morales) proportionnellement aux millièmes attachés à leurs lots.  
Les frais notariés seront pris en charge par les acquéreurs.

**DE SIGNER** tous les actes notariés de vente ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier.

**N° 083/2018 :**      **BUDGET VILLE 2018**  
**DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°1**

**MODIFICATION N°1 : BUDGET VILLE**

- VU**                    le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU**                    la délibération n° 032/2018 du Conseil Municipal du 26 mars 2018,  
portant adoption du Budget Ville 2018 de la Ville de Rosheim ;

**Le Conseil Municipal,**

après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

**DÉCIDE**

**DE MODIFIER**      les sections de fonctionnement et d'investissement telles que suit ;

**D'ADOPTER**      en conséquence les modifications suivantes :

**BUDGET VILLE 2018**

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>
----------------------------------

**DEPENSES**

<b>Intitulé</b>	<b>Article/Chapitre/Fonction</b>	<b>B.P. 2018</b>	<b>+</b>	<b>-</b>	<b>Budget modifié</b>
<b>Dotations aux amortissements des immobilisations</b>	<b>6811/ 042 / 01</b>	414 386 €	+ 15 686€		430 072 €
<b>BALANCE en dépenses</b>			<b>+ 15 686€</b>		<b>+ 15 686 €</b>

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>
---------------------------------

**RECETTES**

Intitulé	Article/Chapitre /Fonction	B.P. 2018	+	-	Budget modifié
Matériel roulant	281561 / 040 / 01	0 €	+ 12 877 €		12 877 €
Autre mat et outil d'incendie et de défense civile	281568 / 040 / 01	0€	+ 438 €		438 €
Autre matériel et outillage de voirie	281578 / 040 / 01	0€	+ 684 €		684 €
Autres install, matériel et outillage technique	28158 / 040 / 01	0€	+ 1037 €		1037 €
Matériel de transport	28182 / 040 / 01	0€	+ 650 €		650 €
<b>BALANCE en recettes</b>			<b>+ 15 686€</b>		<b>+ 15 686 €</b>

**MODIFICATION N°2 : BUDGET VILLE**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU en conséquence les modifications suivantes :

**Le Conseil Municipal,**

après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

**DECIDE**

**DE MODIFIER** la section d'investissement telle que suit ;

**D'ADOPTER** en conséquence les modifications suivantes :

**BUDGET VILLE 2018**

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>
---------------------------------

**DEPENSES**

Intitulé	Article/Chapitre/Fonction	B.P. 2018	+	-	Budget modifié
Autres Bâtiments publics	21318/ 041 / 01	0€	+ 10 000€		10 000 €
<b>BALANCE en dépenses</b>			<b>+ 10 000€</b>		<b>+ 10 000 €</b>

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>
---------------------------------

**RECETTES**

Intitulé	Article/Chapitre/Fonction	B.P. 2018	+	-	Budget modifié
Avances versées sur comm.immo. corporelles	238 / 041 01	0 €	+ 10 000 €		10 000 €
<b>BALANCE en recettes</b>			<b>+ 10 000€</b>		<b>+ 10 000 €</b>

**DE SIGNER** toutes les pièces relatives à ce dossier.

**N° 084/2018 :**                    **INFORMATION – EVOLUTION DU PLU POUR LA REALISATION DE LA ZAC DU FEHREL**

Monsieur le Maire rappelle que la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) dite « ZAI du FEHREL » a été créée par délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Canton de Rosheim le 11 mars 2014. Lors de cette même délibération, le périmètre de l'opération a été arrêté. En date du 19 décembre 2017, le dossier de réalisation a été approuvé par le Conseil Communautaire de la Communauté de Commune des Portes de Rosheim.

Au regard des enjeux de développement économique du territoire et suite à l'annulation de la DUP emportant mise en compatibilité du PLU de la commune de Rosheim, la mise en œuvre de la ZAI du FEHREL nécessite une adaptation du PLU de la commune de Rosheim sur le secteur du FEHREL, aux fins de réalisation du projet de ZAI.

**VU** la délibération n° 126/2017 du 18 décembre 2017 relative à l'avis sur l'approbation du dossier de réalisation de la zone d'activités intercommunale du Fehrel et sur l'approbation du programme des équipements publics de la zone par la Communauté de Communes des Portes de Rosheim ;

**CONSIDERANT** que le développement économique est un enjeu important pour la commune et le territoire de la communauté de communes des Portes de Rosheim, M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il souhaite engager une procédure pour adapter le PLU en vigueur pour permettre la réalisation de la ZAI du FEHREL ;

**CONSIDERANT** les enjeux que présente la réalisation du projet de la ZAI du FEHREL ;

**CONSIDERANT** que la réalisation du projet nécessite d'adapter le plan local d'urbanisme ;

## Le Conseil Municipal

**PREND ACTE** de la nécessité d'engager une procédure pour adapter les dispositions réglementaires du PLU pour permettre la réalisation de la ZAC du FEHREL.

**N° 085/2018 :** **MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

## Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

## DÉCIDE

**D'ADOPTER** la modification du tableau des effectifs ainsi proposée, à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2018.

Les crédits budgétaires sont inscrits au Budget Principal 2018 de la Ville de Rosheim.

# ANNEXE

## TABLEAU DES EMPLOIS

<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>					
CADRES OU EMPLOIS	Catégorie	Effectif TDE 2017	<i>Pourvu</i>	<i>Vacant</i>	Equivalent temps plein
Directeur Général des Services 2.000 à 10.000 hab.	A	1	0	1	0
Rédacteur Principal 1 <sup>ère</sup> classe	B	1	1	0	0.8
Rédacteur Principal 2 <sup>ème</sup> classe	B	2	2	0	2
Rédacteur	B	2	2	0	2
Adjoint administratif Principal 1 <sup>ère</sup> classe	C	5	3	2	3

Adjoint administratif Principal 2 <sup>ère</sup> classe	C	1	1	0	1
Adjoint administratif	C	3	3	0	2

<b>FILIERE TECHNIQUE</b>					
CADRES OU EMPLOIS	Catégorie	Effectif TDE 2017	Pourvu	Vacant	DHS – durée du service
Technicien	B	1	1	0	1
Agent de maîtrise	C	1	0	1	0
Adjoint technique Principal 1 <sup>ère</sup> classe	C	5	1	4	1
Adjoint technique Principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	9	7	2	7
Adjoint technique	C	11	6	5	5,35

<b>FILIERE POLICE MUNICIPALE</b>					
CADRES OU EMPLOIS	Catégorie	Effectif TDE 2017	Pourvu	Vacant	DHS – durée du service
Chef de service	B	1	1	0	1
Brigadier-chef principal	C	1	1	0	1
Gardien brigadier de police municipale	C	2	1	1	1

<b>FILIERE CULTURELLE</b>					
CADRES OU EMPLOIS	Catégorie	Effectif TDE 2017	Pourvu	Vacant	DHS – durée du service
Assistant de Conservation principal de 1 <sup>ère</sup> classe	B	1	1	0	1
Adjoint du Patrimoine principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	2	1	1	0,6
Adjoint du Patrimoine	C	5	4	1	2,95

<b>FILIERE SOCIALE</b>					
CADRES OU EMPLOIS	Catégorie	Effectif TDE 2017	<i>Pourvu</i>	<i>Vacant</i>	DHS – durée du service
Agent spécialisé principal de 1 <sup>ère</sup> classe des écoles maternelles	C	3	1	2	0,85
Agent spécialisé principal de 2 <sup>ème</sup> classe des écoles maternelles	C	6	6	0	4,73

<b>POSTES NON PERMANENTS</b>					
CADRES OU EMPLOIS	Catégorie	Effectif TDE 2017	<i>Pourvu</i>	<i>Vacant</i>	DHS – durée du service
Adjoint administratif	C	2	1	1	1
Adjoint du patrimoine	C	1	0	1	0
Agent spécialisé principal de 2 <sup>ème</sup> classe des écoles maternelles	C	1	1	0	1
Adjoint technique	C	4	1	3	1

**N° 086/2018 :      RAPPORT ANNUEL SUR L'ASSAINISSEMENT - ANNEE 2017**

Monsieur le Maire expose qu'en vertu de la loi n° 95-101 du 2 février 1995, dite "Loi Barnier", portant sur le renforcement de la protection de l'environnement et celui de l'information des usagers, il doit être présenté annuellement, à l'Assemblée délibérante de la collectivité, un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement.

Un décret du 6 mai 1995 fixe les modalités d'application de ce texte législatif et le contenu du rapport qui doit donner des indications sur la manière dont le service est rendu, qualité technique, performance, difficultés, évolution.

Monsieur Emmanuel HEYDLER présente à l'Assemblée le rapport 2017 établi au niveau de la commune sur le service public de l'assainissement comportant les indicateurs techniques et financiers prévus par la réglementation en vigueur, accompagné des pièces annexes obligatoires.

**VU**                      le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU**                      le rapport annuel 2017 sur l'assainissement ;



## Le Conseil Municipal

**PREND ACTE** du rapport sur l'assainissement établi au titre de l'année 2017.

**N° 087/2018 :** **PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ  
SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC  
D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS POUR L'EXERCICE  
2017**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les dispositions de son article L. 5211-39 ;

**VU** le rapport annuel d'activité sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets pour l'exercice 2017 ;

## Le Conseil Municipal

**PREND ACTE** du rapport annuel d'activité sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets pour l'exercice 2017.

### **POINTS DIVERS**

- Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le planning prévisionnel des séances du Conseil Municipal de septembre à décembre 2018.
- Monsieur le Maire laisse la parole à l'Assemblée. Aucun Conseiller Municipal ne souhaitant prendre la parole, il rappelle les apéritifs-concert les dimanches matin en juillet-août, les marchés de l'été les mardis soir, le bal du 13 juillet, le marché nocturne des Professionnels des Portes de Rosheim le 20 juillet à Rosenwiller, la fête de l'Aspérule le 22 juillet et la fête du Munster le premier week-end d'août.
- Monsieur le Maire conclut la séance par l'annonce des anniversaires du mois de juillet : Monsieur Christophe ICHTERTZ le 4, Monsieur Alain SIMON le 5 et Madame Hélène ZANDONELLA CALLEGHER le 17. Il souhaite à toutes et tous d'excellentes vacances et invite l'Assemblée à partager le verre de l'amitié.

---

Tous les points figurant à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée.